

REGLEMENT INTERIEUR DU COURT DE TENNIS

Saison

Creissan, le

Signature précédée
de la mention
« Lu et approuvé »

Gardiennage

Camping « Les Oliviers »
34370 CREISSAN
Tel : 04-67-93-81-85
Portable : 06-71-57-15-40

**La réservation
du court se fait
obligatoirement
avec les deux
badges**

Joueur : N° de badge :

- ❖ Chaque joueur devra avoir réglé la cotisation annuelle (valable du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours) et être en possession de son reçu délivré par la Mairie.
 - Il lui sera également remis un BADGE avec clés contre 10,00 € de caution.
 - Une PHOTO devra être glissée dans le badge afin d'identifier le joueur et d'éviter l'utilisation du court par une autre personne..
 - Les utilisateurs du court devront être assurés en responsabilité civile.
- ❖ Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans.
- ❖ Les réservations ne pourront se faire que pour le JOUR MEME ou pour le LENDEMAIN (**interdiction de s'inscrire 2 jours à l'avance**).
- ❖ Le BADGE devra rester au tableau de la réservation jusqu'à la fin de l'heure de jeu.
- ❖ A la fin de l'HEURE, le joueur devra :
 - **Refermer la porte à clé**
 - **Retirer son badge**
- ❖ L'utilisation du court est limitée à 1 heure par jour et par joueur (sauf si le terrain est disponible).
- ❖ Les enfants sont sous la responsabilité des parents.

Pour une bonne utilisation du court, ce règlement sera strictement appliqué.

Le gardien a pour consignes :

- d'enlever les badges en infraction (dans ce cas, il faudra verser 10,00 € d'amende pour le récupérer)
- de proposer la radiation des personnes qui troubleraient le bon esprit et le bon ordre qui doivent régner en ce lieu sportif.

Merci de votre aimable compréhension.

NOTA : Si le court n'est pas occupé après un quart d'heure, il est considéré comme libre.

5,30 € L'HEURE POUR LE COURT
30 € LA CARTE ANNUELLE – 10,00 € CAUTION BADGE